

### Organisation

L'Association JAYM est organisatrice de ce Marathon Photo

### Le principe du marathon

JAYM organise un Marathon Photographique Numérique intitulé «Marathon Photo » et dont les bénéfices seront reversés au Téléthon.

**Le dimanche 10 Décembre à 10h30**, les participants ont rendez-vous **Salle Lattara à Lattes**. Ils viendront indiquer leur présence et valider leur inscription.

3 à 4 thèmes à photographier seront proposés aux photographes. (Toutes les 1H30).

Les photos seront remises à l'espace Lattara, ou l'Equipe JAYM vous attendra.

Le midi, JAYM ne prévoit aucune prestation. Aux participants de penser au repas tiré du sac.

Les dernières photos devront être remises à 15H30 au plus tard.

Attention, aucun appareil photo ne sera prêté. Il est à la charge de chacun de venir équipé d'un appareil photo numérique et d'une carte mémoire vide.

### Les candidats

Ce marathon photo, est ouvert à toute personne physique majeure. Si le candidat est mineur, il doit impérativement être accompagné d'une personne majeure et être muni d'une autorisation parentale. Les candidats pourront concourir seul ou en équipe de 2.

Chaque équipe devra être équipée d'un appareil photo numérique avec une carte mémoire SD ou Compact Flash. Si un appareil photo était équipé d'un autre modèle de carte mémoire, il appartient à l'équipe d'avoir en sa possession son propre lecteur de carte avec une connectique USB pour pouvoir télécharger ses photos.

### Inscription

Les inscriptions sont prises uniquement par mail à [assojaym@gmail.com](mailto:assojaym@gmail.com)

L'inscription est de 10 Euros par participant et non par équipe.

### Jury et résultats

Les photos seront soumises à un jury souverain.

Les photos primées seront choisies selon des critères: créativité, respect du thème imposé et originalité de son traitement, qualité de l'approche photographique. Le jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie, afin de ne pas privilégier les participants disposant du matériel le plus performant. Les décisions seront sans appel. Le Jury sera constitué de professionnels et d'amateurs bénévoles de la photographie.

Les résultats seront rendus lors d'une soirée « cocktail » dont la date vous sera communiquée ultérieurement par mail.

### Dotation

Le Marathon photo sera doté de prix en nature

### Responsabilité de l'organisation

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, JAYM se réserve le droit : d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce marathon. Sa responsabilité ne saurait être engagée de fait.

L'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas d'évènements présentant des caractères exceptionnels (grèves, intempéries...) ou autres évènements indépendant de sa volonté (problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du concours et/ou privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur(s) gain(s).

### Responsabilité des participants

JAYM n'est pas responsable des participants et de leurs actes. Aussi, il enjoint chaque participant à bien respecter le droit à l'image des personnes photographiées et à ne pas nuire à l'ordre public.

### Droit sur les œuvres

Ce marathon ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, en participant à ce concours, vous autorisez JAYM à utiliser vos photos à des fins non commerciales sans limitation de durée dans le temps : expositions, communications, site internet [assojaym.com](http://assojaym.com), Facebook, et tous supports de communications affiches et articles de presse.

### Application du règlement

Toute participation au marathon entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

### Signature « lu et approuvé » Et Date